

**Annexe B
Modalités de paiement (Feuille de proposition)**

Le paiement sera effectué 30 jours après la fin des travaux effectués à la satisfaction du Chef de la gestion des installations ou de son délégué pour la Couronne et sur réception d'une facture.

Le taux horaire indiqué au tableau est fixe, tout inclus.

En cas de différend, l'entrepreneur doit donner au Service accès à tous ses registres afin de justifier le temps et/ou le matériel consacré à une tâche.

Les services prévus à l'Annexe A doivent être effectués selon un taux horaire.

Les pièces et le matériel seront facturés au taux livré au fournisseur majoré de 15 %.

La quantité estimée pour les pièces et la main-d'oeuvre n'est qu'un estimé et ne signifie pas que le plein montant sera dépensé.

Établissement Atlantique ; Encodage financier 20725.255.00000.240.04588/07750.1.1

Catégorie du taux	Quantité estimée (QE)	1ère année : 2015-2016 Taux horaire TPS/TVH en sus (HR1)	1ère année d'option :	2e année d'option :	3e année d'option :	4e année d'option :
			2016-2017 Taux horaire TPS/TVH en sus (HR2)	2017-2018 Taux horaire TPS/TVQ en sus (HR3)	2018-2019 Taux horaire TPS/TVQ en sus (HR4)	2019-2020 Taux horaire TPS/TVQ en sus (HR5)
1. Mécanicien d'ascenseur agréé : Taux horaire tout inclus pour les services pendant les heures de travail Du lundi au vendredi de 07h00- 17h30	100					
2. Mécanicien d'ascenseur agréé : Taux horaire tout inclus pour du travail effectué en dehors des heures régulières de travail 17h31-06h59, y compris lors des	25					
Montant calculé par année : (QÉ1 x HR1:5) + (QÉ2 x HR1:5)						
Estimé pour pièces et matériel		\$ 20,000.00	\$ 20,000.00	\$ 20,000.00	\$ 20,000.00	\$ 20,000.00
Total par année : (Montant calculé + pièces et matériel)						
TPS/TVH : (13 %)						
Total par année comprenant les taxes						
Total pour toutes les années comprenant les taxes						\$ -

Établissement Dorchester ; Encodage financier 20724.255.00000.240.04588/07750.1.1

Catégorie de taux	Quantité estimée (QE)	1ère année : 2015-2016 Taux horaire TPS/TVH en sus (HR1)	1ère année d'option : 2016-2017 Taux horaire TPS/TVH en sus (HR2)	2e année d'option : 2017-2018 Taux horaire TPS/TVQ en sus (HR3)	3e année d'option : 2018-2019 Taux horaire TPS/TVQ en sus (HR4)	4e année d'option : 2019-2020 Taux horaire TPS/TVQ en sus (HR5)
1. Mécanicien d'ascenseur agréé : Taux horaire tout inclus pour les services pendant les heures de travail Du lundi au vendredi de 07h00- 17h30	100					
2. Mécanicien d'ascenseur agréé : Taux horaire tout inclus pour du travail effectué en dehors des heures régulières de travail 17h31-06h59, y compris lors des	25					
Montant calculé par année : (QÉ1 x HR1:5) + (QÉ2 x HR1:5)		\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Estimé pour pièces et matériel		\$ 20,000.00	\$ 20,000.00	\$ 20,000.00	\$ 20,000.00	\$ 20,000.00
Total par année : (Montant calculé + pièces et matériel)						
TPS/TVH : (13 %)						
Total par année comprenant les taxes						
Total pour toutes les années comprenant les taxes						\$ -

Établissement Springhill : Encodage financier 20723.255.00000.240.04588/07750.1.1

Catégorie de taux	Quantité estimée (QE)	1ère année : 2015-2016 Taux horaire TPS/TVH en sus (HR1)	1ère année d'option : 2016-2017 Taux horaire TPS/TVH en sus (HR2)	2e année d'option : 2017-2018 Taux horaire TPS/TVQ en sus (HR3)	3e année d'option : 2018-2019 Taux horaire TPS/TVQ en sus (HR4)	4e année d'option : 2019-2020 Taux horaire TPS/TVQ en sus (HR5)
1. Mécanicien d'ascenseur agréé : Taux horaire tout inclus pour les services pendant les heures de travail Du lundi au vendredi de 07h00- 17h30	50					
2. Mécanicien d'ascenseur agréé : Taux horaire tout inclus pour du travail effectué en dehors des heures régulières de travail 17h31-06h59, y compris lors des fins de semaine et des congés	25					
Montant calculé par année : (QÉ1 x HR1:5) + (QÉ2 x HR1:5)						
Estimé pour pièces et matériel		\$ 10,000.00	\$ 10,000.00	\$ 10,000.00	\$ 10,000.00	\$ 10,000.00
Total par année : (Montant calculé + pièces et matériel)						
TPS/TVH : (15 %)						
Total par année comprenant les taxes						
Total pour toutes les années comprenant les taxes						\$ -

Établissement Nova : Encodage financier 20726.255.00000.240.04588/07750.1.1

Catégorie de taux	Quantité estimée (QE)	1ère année : 2015-2016 Taux horaire TPS/TVH en sus (HR1)	1ère année d'option : 2016-2017 Taux horaire TPS/TVH en sus (HR2)	2e année d'option : 2017-2018 Taux horaire TPS/TVQ en sus (HR3)	3e année d'option : 2018-2019 Taux horaire TPS/TVQ en sus (HR4)	4e année d'option : 2019-2020 Taux horaire TPS/TVQ en sus (HR5)
1. Mécanicien d'ascenseur agréé : Taux horaire tout inclus pour les services pendant les heures de travail Du lundi au vendredi de 07h00- 17h30	50					
2. Mécanicien d'ascenseur agréé : Taux horaire tout inclus pour du travail effectué en dehors des heures régulières de travail 17h31-06h59, y compris lors des fins de semaine et des congés	25					
Montant calculé par année : (QÉ1 x HR1:5) + (QÉ2 x HR1:5)						
Estimé pour pièces et matériel		\$ 10,000.00	\$ 10,000.00	\$ 10,000.00	\$ 10,000.00	\$ 10,000.00
Total par année : (Montant calculé + pièces et matériel)						
TPS/TVH : (15 %)						
Total par année comprenant les taxes						
Total pour toutes les années comprenant les taxes						\$ -

CCC de Parrtown : Encodage financier 20727.674.00000.240.04588/07750.1.1

Catégorie de taux	Quantité estimée (QE)	1ère année : 2015-2016 Taux horaire TPS/TVH en sus (HR1)	1ère année d'option :	2e année d'option :	3e année d'option :	4e année d'option :
			2016-2017 Taux horaire TPS/TVH en sus (HR2)	2017-2018 Taux horaire TPS/TVQ en sus (HR3)	2018-2019 Taux horaire TPS/TVQ en sus (HR4)	2019-2020 Taux horaire TPS/TVQ en sus (HR5)
1. Mécanicien d'ascenseur agréé : Taux horaire tout inclus pour les services pendant les heures de travail Du lundi au vendredi de 07h00- 17h30	35					
2. Mécanicien d'ascenseur agréé : Taux horaire tout inclus pour du travail effectué en dehors des heures régulières de travail 17h31-06h59, y compris lors des fins de semaine et des congés	10					
Montant calculé par année : (QÉ1 x HR1:5) + (QÉ2 x HR1:5)						
Estimé pour pièces et matériel		\$ 10,000.00	\$ 10,000.00	\$ 10,000.00	\$ 10,000.00	\$ 10,000.00
Total par année : (Montant calculé + pièces et matériel)						
TPS/TVH : (13 %)						
Total par année comprenant les taxes						
Total pour toutes les années comprenant les taxes						\$ -

Catégorie de taux	Quantité estimée (QE)	1ère année : 2015-2016 Taux horaire TPS/TVH en sus (HR1)	1ère année d'option : 2016-2017 Taux horaire TPS/TVH en sus (HR2)	2e année d'option : 2017-2018 Taux horaire TPS/TVQ en sus (HR3)	3e année d'option : 2018-2019 Taux horaire TPS/TVQ en sus (HR4)	4e année d'option : 2019-2020 Taux horaire TPS/TVQ en sus (HR5)
1. Mécanicien d'ascenseur agréé : Taux horaire tout inclus pour les services pendant les heures de travail Du lundi au vendredi de 07h00- 17h30	35					
2. Mécanicien d'ascenseur agréé : Taux horaire tout inclus pour du travail effectué en dehors des heures régulières de travail 17h31-06h59, y compris lors des fins de semaine et des congés	10					
Montant calculé par année : (QÉ1 x HR1:5) + (QÉ2 x HR1:5)						
Estimé pour pièces et matériel		\$ 10,000.00	\$ 10,000.00	\$ 10,000.00	\$ 10,000.00	\$ 10,000.00
Total par année : (Montant calculé + pièces et matériel)						
TPS/TVH : (13 %)						
Total par année comprenant les taxes						
Total pour toutes les années comprenant les taxes						\$ -

Total pour tous les établissements et les CCC sans taxes :	\$ -
Total TVH pour tous les établissements et les CCC	\$ -
Total général pour tous les établissements et les CCC	\$ -